

FORUM RÉGIONAL MONS

SOPHANY RAMAEN
SECRÉTARIAT FORUM NATIONAL
9 OCTOBRE 2018

Les groupes de travail nationaux

2

1. GT Dispositions générales
2. GT Marchandises introduites
3. GT Régimes particuliers
4. GT Sortie de marchandises
5. GT Accises
6. GT Communication & Marketing
7. GT ICT
8. GT Processus de contrôle



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

NATHALIE DELESTIENNE
SERGE GUMIENNY

Sujets abordés en 2018 (1)

4

1. Groupe de projet compétences professionnelles

- ❑ Objectif: Quel standard des connaissances requises est le plus approprié pour répondre aux exigences réglementaires prévues dans la législation douanière et ses directives filles? Quelle procédure?
- ❑ Projet d'A.M. et du règlement interne pour le Comité de formation professionnelle
- ❑ 13/08/2018 [Appel reconnaissance de formation en douane](#)

2. Stages en immersion

- ❑ 2 projets pilote
- ❑ Mars 2018: évaluation
- ❑ Lancement fin 2018

3. Régularisations (art. 173 UCC):

- ❑ [Note sur la nouvelle procédure](#)
- ❑ Contact avec le gestionnaire de PLDA afin de trouver une solution lorsqu'un seul article de la déclaration est concerné



Sujets abordés en 2018 (2)

5

4. Analyse de jurisprudence

- ▣ Conséquences de l'arrêt C-661/15 pour les dossiers de remboursement
Adaptation des prix après main-levée des marchandises
Directive pratiques
- ▣ Conséquences de l'arrêt Hamamatsu C-529/16
Révision à posteriori des prix de transfert comme valeur transactionnelle
Liste de questions du secteur privé

5. **Communications**

- ▣ Garantie (art. 84 CDU DA)
- ▣ Team Nomenclature
- ▣ Département processus et méthodes
- ▣ Révision de la Loi Générale des Douanes et Accises
(phase I)



Prochaine réunion

6

- 11 octobre 2018
- Agenda:
 - État d'avancement modification circulaire procédure d'urgence
 - Rapportage de la compétence professionnelle du groupe de projet
 - Rapportage de la réunion extraordinaire sur la révision de l'AWDA du 11/9
 - Lettre circulaire "Véhicules à moteur pour les collections présentant un intérêt historique ou ethnographique"



MARCHANDISES INTRODUITES

ILSE EELEN
JAN VAN WESEMAEL

Sujets abordés en 2018

8

- Note mouvement IDT (en cours)
- Sous-groupe de travail E-commerce: BE GATE (phase test)
- Note conteneurs vides et avec résidu
- Dernière réunion a eu lieu 27 septembre 2018.



REGIMES PARTICULIERS

JOELLE DELVAUX
JESSY VAN AERT

Sujets abordés en 2018

10

- Note stockage commun en entrepôt douanier
- Note plusieurs autorisations entrepôts douaniers pour le même lieu
- Destruction: par autorisation PA ou décision de la douane
- Rapportage PLDA pour entreprises AEO (élaboration de la procédure de demande en cours)
- Suivi de l'obligation du code HS sur les déclarations de transit



Prochaine réunion

11

- 17 octobre 2018
- Agenda:
 - Suivi de l'obligation du code HS sur les déclarations de transit
 - Suivi procédure de demande rapportage PLDA pour AEO
 - Mélange à bord de navires



SORTIE DE MARCHANDISES

DOROTHY CARDOEN
JAN ROBBROECKX

Sujets abordés en 2018

13

- Note preuves alternatives en cas de transit
- Suivi de BRUCLOUD, confirmation d'exportation au bureau de Zaventem
- Sous-groupe de travail Consolidation (suivi administratif et sensibilisation des chargeurs)
- Prochaine réunion: 31 octobre 2018



ACCISES

SABINE DE SCHRYVER
ANTONIA BLOCK

Sujets abordés en 2018

15

- Délivrance des autorisations expéditeur enregistré
- Permission grue hydraulique double pour systèmes d'injection automatiques (établir mesures de contrôle)
- Brochures e-commerce et accises:
 - Brochure pour l'e-commerce à partir de la Belgique
 - Brochure pour l'e-commerce à partir d'un autre État membre vers la Belgique
 - Information pour particuliers (sensibilisation)
- Prochaine réunion: 19 octobre 2018



COMMUNICATION & MARKETING

WERNER RENS
JEF HERMANS

Sujets abordés en 2018

17

- Communication sur le nouveau Fisconetplus
- Communication sur les fiches de produit
- Présentation indexes économiques
- Présentation service Marketing et Support économique
- Enquête de satisfaction
- Évènement AEO 14/9 - feedback



Prochaine réunion

18

- 11 octobre 2018
- Agenda:
 - ▣ Parcourir le tableau de suivi
 - ▣ Explication communication mises à jour PLDA + fonctionnement helpdesk
 - ▣ Etat d'avancement SLA's
 - ▣ Résultats globaux enquête client
 - ▣ Brexit – action de communication et d'information
 - ▣ Feedback séminaire “10 ans AEO”



ICT

CHRIS DE CLERCK
PIETER HAESAERT

Sujets abordés en 2018

20

- NCTS-RW (application webbased) réalisé
- Globalisation: specifications techniques et test preparation package prévus pour cette année
- KISSIC: application pour la demande et le traitement électroniques des autorisations nationales (premières autorisations: lieu agréé et EORI)
- EU Trader Portal pour les demandes d'autorisations transfrontalières
- Notification d'arrivée électronique pour export et manifest d'export électronique
(appliqué à Anvers pour conteneurs)



PROCESSUS DE CONTROLE

JEROEN SARRAZYN
DIRK AERTS

Sujets abordés en 2018

22

- Présentation du System based approach (SBA)
- Report de vérification (en cours)
- Échantillonnage de marchandises sensibles
- Dernière réunion: 28 septembre 2018



Informez-vous! www.naforna.be

23

□ [Newsletter mensuelle](#)

□ [Calendrier](#)



Forum National

La plateforme de concertation de l'Administration générale des douanes et accises et du secteur privé



News

04/10/2018 Echantillonnage de marchandises sensibles

Lors de la réunion du groupe de travail "Processus de contrôle" du 28 septembre, les nouvelles directives concernant l'échantillonnage de marchandises sensibles ont été abordées. L'Administration générale des Douanes et Accises a publié ces directives sur son site web fin août. Afin d'optimiser ses processus, l'AGD&A a décidé d'améliorer la vérification des envois de marchandises sensibles. En conséquence, les prélèvements à l'exportation des marchandises soumises aux mesures de contrôle, de prohibition et de restriction et, plus spécifiquement les substances chimiques, seront augmentés.

[Lire la suite](#)

03/10/2018 PV du GT ICT - software providers

Le groupe de travail ICT - software providers s'est réuni le 20 septembre. Les membres ont discuté des sujets suivants: la mise à jour concernant globalisation, la planification des mises à jour PLDA, la déclaration Type D & Arrival @ Exit.

[Lire la suite](#)

02/10/2018 PV Trade Facilitation Anvers

Le 24 septembre, les membres de Trade Facilitation Anvers se sont réunis. Le service Economic Support

Contact

@ [forumda](#)

Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 37

1030 Bruxelles

Entrée parking Rue du Progrès.

[Plan d'accès North Galaxy](#)

Calendrier

[Aperçu des réunions.](#)

Upcoming

- Forum régional Hasselt
10/08/2018 - 13:00
- Forum régional Mons
10/09/2018 - 13:30 - 15:30



AUTORISATION EIDR

- Pour CDU, autorisations de domiciliation du CDC = autorisations EIDR
- Autorisations de domiciliation actuelles **restent valables** jusqu'à leur réexamen et, **au plus tard, jusqu'au 30 avril 2019**
- Courrier adressé aux titulaires des autorisations de domiciliation début septembre 2018 pour information
- Pour l'application de la procédure de domiciliation actuelle, la notification de la présentation de la marchandise reste le dépôt de la déclaration de type Z



AUTORISATION EIDR

- Inscription dans les écritures du déclarant – Articles 182 et 183 du CDU
- Dépôt de la déclaration sous forme d'inscription avec énonciations de la déclaration à disposition des autorités douanières (§1)
- Acceptation de la déclaration au moment de l'inscription (§2)
- Sur demande, dispense de présentation de la marchandise (§3)
- **Circulaire 2017/C/89** concernant l'inscription dans les écritures du déclarant (EIDR)



AUTORISATION EIDR

4 types d'autorisations EIDR

1. EIDR **avec** notification et **avec** globalisation
2. EIDR **avec** notification et **sans** globalisation
3. EIDR **sans** notification et **avec** globalisation
4. EIDR **sans** notification et **sans** globalisation



CONDITIONS AUTORISATION EIDR

- Conditions alignées sur les critères relatifs à l'octroi du statut AEO
- Article 39 du CDU, à savoir :
 - Absences- d'infractions graves ou répétées
 - Système de gestion des écritures commerciales suffisant pour le contrôle
 - Compétence / qualification professionnelle
- Si déjà AEO, plus de contrôle de ces conditions
- Opérateurs établis sur le territoire douanier de l'Union + n° EORI



DEMANDE AUTORISATION EIDR

- Formulaires de demande EIDR disponibles – à remplir avec toutes les données requises + documents à joindre
- Dépôt de la demande auprès du Service Gestion Clients (Mons) et délai de 30 jours pour vérifier les conditions d'acceptation (da.klama.gc.mons@minfin.fed.be)
- EIDR pas utilisée pour transit / MDT / procédures codes 42 et 63 (livraison intracommunautaire) et limité pour exportation/réexportation



AUDIT PREALABLE

- Contrôle comptable préalable à l'octroi de l'autorisation par la douane
- Si déjà AEO-C, opérateur réputé remplir les conditions (sauf spécificités)
- Modalités de présentation si pas dispense de notification
- Conditions de mainlevée à préciser dans l'autorisation
- Respect cas d'exclusion



DISPENSE DE PRESENTATION DES MARCHANDISES

- Marchandises libérées au moment de l'inscription dans les écritures
- Titulaire AEO-C (y compris solvabilité)
- Autres conditions de dispense :
 - Nature et mouvement des marchandises le justifient et connus
 - Pas de mesures de prohibition ou restriction
 - Droit d'examiner les marchandises en cas de besoin



AUTORISATION

- Délivrée dans les 120 jours après approbation de la demande
- Garantie pas une condition d'octroi mais attention si régimes douaniers (avec garantie) et si report de paiement
- Modèle d'autorisation disponible – voir données annexe 3 de la Circulaire
- Obligations du titulaire reprises dans l'autorisation – exigences des données



FONCTIONNEMENT AUTORISATION

- Dépôt d'une EIDR = inscription des données déclaration simplifiée (art.234 , §1b IA)
- Au moment de l'inscription, données + documents d'accompagnement disponibles pour la douane
- Traçabilité au moyen d'un n° de référence
- Envoi d'une notification (sauf si dispense) aux autorités douanières
- Délai de décision de contrôle



FONCTIONNEMENT AUTORISATION

- Déclaration complémentaire à déposer dans un certain délai
- Si un seul envoi, déclaration complémentaire à déposer dans les 10 jours suivants l'inscription
- Si plusieurs envois, déclaration complémentaire à déposer dans les 10 jours suivants l'expiration de la période (une semaine ou un mois)
- Dispense déclaration complémentaire : placement sous régime de l'entrepôt douanier



AUTORISATION EIDR / LACD

- LACD/LAC = présentation en douane des marchandises dans vos propres installations en vue de leur placement sous un régime douanier en procédure normale
- Très similaire à la domiciliation actuelle et bonne alternative à l'EIDR
- Organisation prochaine d'une séance d'informations à ce sujet pour les opérateurs de la Direction de Mons intéressés



Service Public
Fédéral
FINANCES

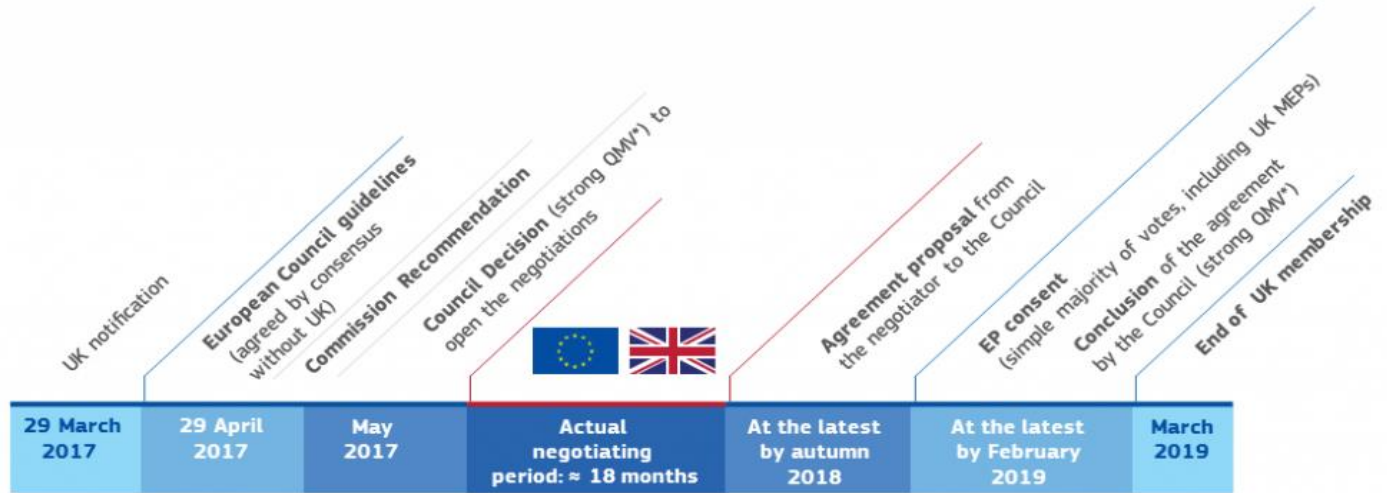
BREXIT

OÙ EN EST-ON?

CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANE

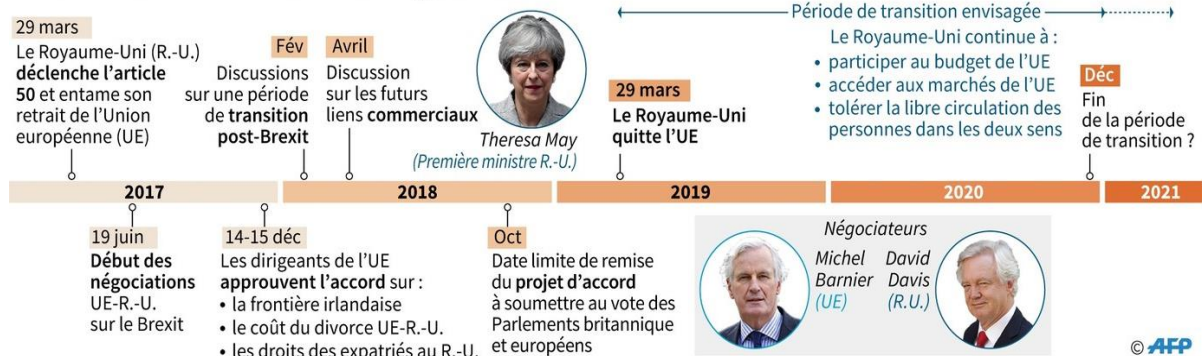
COMMENT SE PRÉPARER?

FORUM RÉGIONAL AGD&A MONS
NIVELLES 09/10/2018



* **Strong QMV** = 72% of the 27 Member States, i.e. 20 Member States representing 65 % of the EU 27 population.

Brexit : le calendrier des négociations

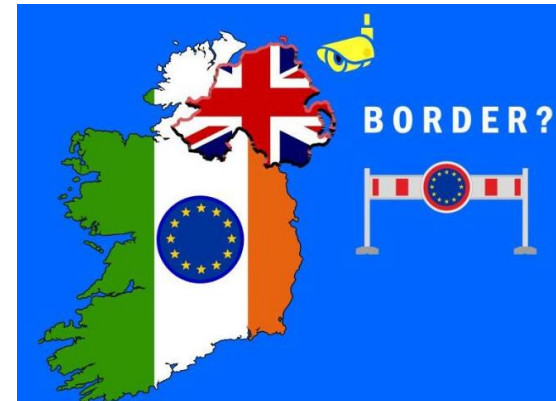


© AFP



SITUATION ACTUELLE

- Le décompte pour la fin des négociations est lancé...
- Frontière Irlande pas réglée (clause de sauvegarde)
- Climat politique « délicat » au RU.



- Clôture des négociations au plus tard en novembre...
- Sommet européen au plus tard en décembre...
- Vote nécessaire au parlement européen et parlement du R-U...



EVOLUTION

- Rien n'est décidé... et la décision viendra très tard.
- Accord du parlement du Royaume-Uni: incertain...
- « no-deal » et « cliff-edge » pas exclus...
- Période de transition → 01/01/2021 pas acquise.
- Formalités douanières probables...



OPERATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

IMPORTATIONS / EXPORTATIONS

- Pas de contrôle au passage de frontière intérieure
 - Pas de droits de douane ni de taxe d'effet équivalent
 - Pas de formalités douanières
 - Interdiction des restrictions quantitatives
 - Exigences harmonisées en termes phytosanitaires, sécurité des produits,...
-
- Contrôle au passage de frontière entre UE et RU
 - Droits de douane et taxe d'effet équivalent
 - Formalités douanières
 - Restrictions quantitatives possibles
 - Différence des exigences en termes phytosanitaires, sécurité des produits,...



PAYS TIERS - CONSEQUENCES

- Worst case:
 - ~~- Libre circulation des personnes~~
 - ~~- Libre circulation des marchandises~~
 - ~~- Libre circulation des services~~
 - ~~- Libre circulation des capitaux~~
- Droits d'importation
- Barrières non-tarifaires
- Formalités douanières
 - À l'importation
 - À l'exportation
- Contrôles douaniers.



BARRIÈRES TARIFAIRES ET NON-TARIFAIRES

- Droits d'importation:
 - Tarif MFN Most favourite nation (NPF nation la plus favorisée)
 - 5,2% EU
 - Accord commercial?
 - Droits nuls ou réduits
 - Règles d'origine.
- Barrières non-tarifaires: quotas, licences, normes pour les produits, exigences documentaires, ...
- Informations trouvables seulement après le brexit
 - Market access → Market Access Database:
<http://madb.europa.eu/madb/indexPubli.htm>
 - Tarweb: <http://tarweb.minfin.fgov.be/>



Impact sur vos délais et vos coûts!

Conséquences:

Numero EORI nécessaire



(https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/finances-bu-ek-...)



Réaliser les formalités coûte du temps
et des moyens



Adapter les logiciels



Les contrôles prennent du temps



La connaissance douanière nécessite un
investissement



UN ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE PEUT-IL AIDER?

Oui

- Impact sur les barrières non-tarifaires
- Impact sur le niveau des droits d'importation
 - Avec conséquences sur les règles d'origine et les preuves qui s'y rapportent

Non

- Les contrôles douaniers restent d'actualité
- Les formalités douanières restent nécessaires
- Les connaissances douanières restent indispensables

Un accord de libre-échange a un impact
sur les coûts, pas sur les délais...



ÉCONOMISER DU TEMPS – LES FACILITATIONS

- Disposer d'un lieu agréé de chargement/déchargement
- Installation de stockage temporaire
- Autorisation EiDR
- Certification AEO
 - Priorité lors des contrôles
 - Moins de contrôles
 - Choix du lieu de contrôle
 - Reconnaissance mutuelle



COMMENT SE PRÉPARER?

- Analyse de votre situation par rapport au Brexit:
- Impact sur:
 - Vos approvisionnements;
 - Vos ventes;
 - Vos délais de livraisons.
- Outils:
 - https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/brexit/faq
 - Brexit Impact Scan : <https://brexit-impact-scan.be/fr/#/welkom>





COMMENT SE PRÉPARER?

Formalités et connaissances douanières:

- En interne :
 - Personnel qualifié
 - Besoins de formations
- Via un prestataire de services:
 - Sécurisez vos contrats.
 - Assurez-vous de sa capacité à répondre à votre demande.

Conclusion: Prepare for no-deal, hope for a deal.